

NOUVEAU

## Certification de précompte

Articles L 382-5 et R 382-27 du code de la Sécurité sociale - Arrêté du 22 février 2019 et décret 28 août 2020

### Identification de l'artiste-auteur

Prénom : Artiste  
Nom : Auteur  
Nom d'usage :  
Numéro de sécurité sociale : 212121212121212121  
Adresse : Adresse  
Code postal : Code postal  
Ville : Ville

### Identification du diffuseur

Raison sociale : Diffuseur  
Numéro de Siret (RNA pour les associations) : 212121212121212121  
Adresse : Adresse  
Code postal : Code postal  
Ville : Ville

### Organisme collecteur des cotisations et contributions sociales

Urssaf Limousin : 11 rue Camille Pelletan, 87000 Limoges

Nature de la prestation artistique : Droits d'auteur  
Montant de la rémunération brute hors taxe due à l'artiste-auteur : 15 000,00 €

Montant des cotisations précomptées : 2 404,54 €

Cotisation & contributions sociales	Taux	Montant
Sécurité sociale	0,00 %	0,00 €
Veillesse professionnelle*	6,15 %	922,50 €
Contribution sociale généralisée**	9,20 %	1 355,85 €
Contribution au remboursement de la dette sociale**	0,50 %	73,69 €
Contribution à la formation professionnelle	0,35 %	52,50 €

\* Dans la limite du plafond de la sécurité sociale  
\*\* Lorsque la rémunération est supérieure à 4 fois le plafond annuel de la sécurité sociale, la CSG et la CRDS doivent être calculées sur 100% du revenu pour la part excédant ce plafond.

Montant pris en charge par l'Etat : 172,50 €

Montant de la rémunération nette hors taxe versée à l'artiste-auteur : 12 595,46 €

Date du versement : 15/01/2024

Signature

Fait le : 29/12/2023

Nom, qualité du signataire et cachet du diffuseur précédés de la mention :  
« Je certifie sur l'honneur l'exactitude de ces mentions ».

## CERTIFICATION DE PRÉCOMPTE 2024

Générez et téléchargez directement en ligne les certifications de précompte sur [secu-artistes-auteurs.fr](https://secu-artistes-auteurs.fr)



Certification  
de précompte